



L'investissement en fonds propres est le levier de la croissance économique régionale, le défi d'aujourd'hui et des années à venir. Dans cette perspective, la capacité des acteurs financiers régionaux à accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissement et le financement de leur croissance est un enjeu majeur du développement régional.

Ce challenge doit mobiliser toutes les énergies.

Galia Gestion annonce le lancement du Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) Galia PME 4 sur l'Aquitaine, Pays de l'Adour, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.

Galia Gestion, Société de Gestion, filiale des Caisses d'Épargne Aquitaine Nord et Pays de l'Adour, assurera la gestion du FIP Galia PME 4.

Depuis quelques années, les Caisses d'Épargne Aquitaine Nord et Pays de l'Adour ont en effet pris l'initiative de constituer avec Galia Gestion, un pôle de capital investissement professionnel et dynamique, investissant dans les PME d'AQUITAINE et des régions voisines.

Avec le lancement de Galia PME 4, notre ambition est d'accentuer la mobilisation de l'épargne locale au bénéfice des entreprises des régions Aquitaine, Pays de l'Adour, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées, de les accompagner dans leur développement et de permettre leur transmission dans les meilleures conditions, tout en offrant aux souscripteurs, en dépit des risques attachés aux titres de PME non cotées et de la quasi absence de liquidité avant le terme du Fonds, une opportunité de placement attractive et une fiscalité immédiatement avantageuse.

Acteur économique majeur de la région, au cœur de ses projets économiques, la Caisse d'Épargne élargit son champ d'action et s'ouvre à de nouvelles clientèles.

La création de Galia PME 4 marque cette volonté.

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

1. Le Fonds va investir au moins 60 % de son actif dans des entreprises à caractère régional, et au moins 10 % de son actif dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des Fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
2. Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.
3. Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
4. Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs, il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Droits et frais de fonctionnement :

- Droits d'entrée : 5% du montant des souscriptions libérées
- Frais de gestion annuels : maximum 4,2% du montant des souscriptions libérées
- Société de gestion : 3% nets de taxes par an du montant total des souscriptions
- Dépositaire : 23920€ TTC par an maximum
- Commissaire aux comptes (forfait) : 7176€ TTC par an
- Déléataire de la gestion comptable : 4784€ TTC par an maximum
- Frais de transaction : 0,23 % et 0,59 % TTC du montant maximum des souscriptions
- Frais de constitution : 1,19% TTC maximum du montant maximum des souscriptions



GaliaGestion

GALIA GESTION - S.A.S au capital de 200 000 Euros

2, rue des Piliers de Tutelle - BP 149 - 33025 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05.57.81.88.10 - Fax : 05.56.52.17.34

www.galia-gestion.com

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITE

UN PLACEMENT SUR 10 ANS
DANS DES PME RÉGIONALES DYNAMIQUES*



*les cessions de parts peuvent intervenir avant 10 ans, de même que les rachats de parts sous certaines conditions.

Souscription limitée



CAISSE D'ÉPARGNE

REDUCTIONS FISCALES

Etant précisé que le rachat des parts ne pourra intervenir sauf cas exceptionnels avant une période de dix ans correspondant à la durée de vie du Fonds, l'acquisition des parts du FIP Galia PME 4 permet de bénéficier :

→ d'une réduction d'impôt égale à 25% du montant de l'investissement réalisé dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et 24 000 € pour un couple, sous réserve d'une conservation pendant cinq ans étant précisé que le rachat des parts du FIP ne peut intervenir, sauf cas exceptionnels (décès, invalidité, licenciement) avant une période de 10 ans correspondant à la durée de vie du Fonds.

Exemple pour une personne seule :

- > Montant souscrit (hors droit d'entrée) : 12 000 €
- > Réduction d'impôt : 12 000 € x 25% : 3 000 €

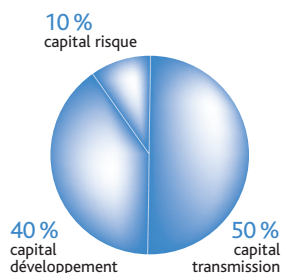
→ d'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux) pour toute part détenue depuis plus de 5 ans.

Conditions de souscription

- Montant total : **8 M€**
- Valeur d'une part : **500 €**
- Montant minimum à souscrire : **1 part**
- Droit d'entrée : **5%**
- Période de souscription : **du 16 octobre 2007 au 21 décembre 2007**
- Pas de rachat possible (hors cas prévu par la loi)
- Valorisation semestrielle

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a vocation à réaliser préférentiellement des co-investissements avec les structures déjà gérées par Galia Gestion et le cas échéant avec des tiers investisseurs, ce qui lui donnera aussi accès à des dossiers d'une certaine importance. Le Fonds n'affiche pas de préférence sectorielle.



Compte tenu des risques présentés par les investissements (PME non cotées), les critères de sélection des entreprises composant le FIP Galia PME 4 sont la **qualité de l'équipe dirigeante** et managériale, le **potentiel de croissance** du marché et du secteur, la **stratégie de développement**, les potentialités de création de valeurs. Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates ou différées dans le capital des entreprises.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Le Fonds a vocation à prendre des participations minoritaires. Le seuil de **35% du capital et des droits de vote** devant être considéré comme un plafond d'investissement.

Les FIP investissent **60% de leurs actifs** dans des **entreprises régionales** non cotées répondant à la définition européenne des PME. L'autre partie du portefeuille, soit les **40% de l'actif**, est investie principalement sur **des valeurs monétaires, ou des OPCVM obligataires ou actions de la zone euro**.

UNE EQUIPE SPECIALISEE

Galia Gestion est une société de gestion dédiée au capital investissement régional reconnue par des institutionnels expérimentés y compris en dehors du Groupe des Caisses d'Épargne. L'équipe d'investissement dispose de professionnels présentant une antériorité de 10 à 20 années dans le métier.

Les Fonds déjà gérés et conseillés en 2007 par Galia Gestion sont de 56,3 M €.

Le comité de Galia Gestion qui oriente les décisions d'investissement marie les compétences financières, managériales et scientifiques.

Taux d'investissement dans les entreprises éligibles atteints par les FIP déjà gérés par Galia Gestion au 30/06/2007 :

	Année de création	Taux d'investissement juin 2007	1 ^{re} date de respect du quota de 60%
FIP Galia PME 1*	2004	59,08 %	31/12/2007
FIP Galia PME 2	2005	35,33 %	31/12/2007
FIP Galia PME 3**	2006	0,97 %	31/12/2008

* au 30 sept. 2007 : le taux d'investissement est de 60,18 %

** au 30 sept. 2007 : le taux d'investissement est de 21,78 %



ENGAGEMENT A LONG TERME

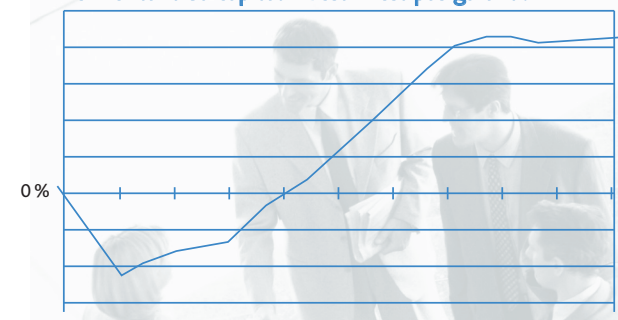
D'une manière générale, la composition des portefeuilles gérés dans le cadre d'un FIP conduit à organiser une **stratégie d'investissement sur le long terme** de nature à optimiser les performances du Fonds.

C'est pourquoi il est prévu de ne racheter les parts qu'après **une durée de 10 ans au minimum** (correspondant à la durée de vie du Fonds), étant précisé que les parts de FIP doivent, en toute hypothèse, être détenues pendant au moins 5 ans (sauf exceptions prévues par la réglementation) à compter de leur souscription si leurs porteurs souhaitent conserver les avantages fiscaux qui y sont attachés.

Pour information, les modèles de rendement des Fonds de Capital Investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous forme de graphique matérialisant une **courbe dite en J**.

(cf. à titre indicatif, le schéma théorique non contractuel reproduit ci-dessous).

Le montant du capital investi n'est pas garanti.



Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais* de gestion, provisions, etc.), suivie d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent en général à maturité et sont valorisés (plus-value latente ou cession), toutefois le montant de l'investissement en capital n'est pas garanti.

* L'ensemble des frais liés à la gestion du Fonds figure de manière détaillée dans la notice visée par l'AMF qui doit vous être obligatoirement remise préalablement à votre souscription.